

**La relance de la politique d'éducation Prioritaire**

Circulaire N°97-233 du 31.10.97  
 Circulaire N°98-144 du 10.07.98  
 Circulaire N°99-007 du 20.01.99  
 Circulaire N° 2006-058 du 30-03-06

N°RNE du REP : ...

N°RNE de la ZEP : ...

Date d'ouverture :

ZUS  ZFU  ZRU  Autres

ERE

	RESPONSABLE	CO – RESPONSABLE	COORDINATEURS
NOM – Prénom	....	....	....
Qualité	....	....	....
Etablissement	....	....	....
RNE	....	....	....
N°Téléphone	....	....	....

**I – Indicateurs**

**A) Indicateurs de contexte**

Ecoles – Etablissements Modalités de recueil et/ou de calcul des données (entourer la case qui convient ou préciser)	% P.C.S. défavorisées <sup>1</sup> IPES, ICOTEP, autres (à préciser)		Dont % de chômeurs IPES, ICOTEP,.....		Taux de rotation des élèves <sup>2</sup> IPES, ICOTEP, .....		Taux de dérogations pour quitter l'établissement <sup>3</sup> IPES, ICOTEP,.....		Taux de stabilité des enseignants <sup>4</sup> IPES, ICOTEP, .....		
	1 <sup>ère</sup> année du contrat	Dernière année	1 <sup>ère</sup> année du contrat	Dernière année	1 <sup>ère</sup> année du contrat	Dernière année	1 <sup>ère</sup> année du contrat	Dernière année	1 <sup>ère</sup> année du contrat	Dernière année	
<b>Préélémentaires</b>											
Effectif total :											
Nombre de classes :											
<b>Elémentaires</b>											
Effectif total :											
Nombre de classes :											
<b>Collège(s)</b>											
Effectif total :											
Nombre de divisions :											
<b>TOTAL EFFECTIF REP :</b>											

<sup>1</sup> Voir en annexe des précisions sur cet indicateur

<sup>2</sup> % d'élèves de GS qui n'étaient pas scolarisés dans la même école en PS, % d'élèves de CM2 qui n'étaient pas scolarisés dans la même école en CP, % d'élèves de 3<sup>ème</sup> qui n'étaient pas scolarisés dans le même établissement en 6<sup>ème</sup>

<sup>3</sup> on s'intéressera aux **demandes** de dérogations à l'entrée au CP et à l'entrée en 6<sup>ème</sup>

<sup>4</sup> taux d'enseignants en place depuis moins de deux ans dans le premier degré et dans le second degré

<b>Indicateurs de réussite et de performances ( présentation antérieure pour comparaison avec année initiale du précédent contrat)<sup>5</sup></b>	<b>Source</b> <small>Préciser IPES, ICOTEP, autres...</small>	<b>2003</b> <b>2004</b>	<b>2004</b> <b>2005</b>	<b>2005</b> <b>2006</b>	<b>2006/7</b> <small>si disponible au 1<sup>er</sup> trimestre</small>	<b>Indicateurs réactualisés</b> Année initiale du nouveau contrat	<b>2006</b> <b>2007</b>
<b>1. Taux de scolarisation à deux ans *</b>						<b>Taux de scolarisation à deux ans *</b>	
2. Taux d'élèves maintenus en GS							
<b>3.Taux d'élèves maintenus à l'issue du cycle 2</b>						<b>Taux de retard de 1 an et plus à l'entrée du cycle 3</b>	
<b>4. Taux de retard scolaire en CM2</b>						<b>Taux de retard de 1 an et plus à l'entrée en sixième</b>	
<b>5. Evaluation CE2 / français (écart à la moyenne nationale) *</b>						<b>Résultats aux Evaluations CE2 français (écart à la moyenne nationale)*</b>	
<b>6. Evaluation CE2/ mathématiques (écart à la moyenne nationale)</b>						<b>Résultats aux Evaluations CE2/ mathématiques (écart à la moyenne nationale)*</b>	
7. Pourcentage des élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en Français						<b>Appelés à être remplacés par le % d'élèves maîtrisant les Connaissances et compétences du « socle commun » à la fin du cycle III</b>	
8 . Pourcentage des élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en Mathématiques							
9 .Pourcentage des élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en Français et Mathématiques							
<b>10 . Taux de retards scolaires pris au collège en 6<sup>ème</sup></b>						<b>Taux de doublement en sixième</b>	
<b>11. Taux de retards scolaires pris au collège en 4<sup>ème</sup></b>						<b>Taux de doublement en quatrième</b>	
<b>12.Evaluation 6<sup>ème</sup> français (écart à la moyenne nationale)*</b> <b>élèves issus ZEP</b> <b>élèves non issus ZEP</b>						<b>Résultats aux Evaluations 6<sup>ème</sup> français hors SEGPA* (écart à la moyenne nationale)*</b> <i>Appelés à être remplacés par résultats aux évaluations de fin d'école primaire global collège</i> <b>dont élèves issus de ZEP</b>	

<sup>5</sup> En gras les indicateurs indispensables, les autres étant facultatifs.

\* Pour les indicateurs suivis d'une astérisque se reporter à l'annexe pour des explications complémentaires sur le mode de calcul

Indicateurs de réussite et de performance ( présentation antérieure pour comparaison avec année initiale du précédent contrat) <sup>6</sup>	Source Préciser IPES, ICOTEP, autres...	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006/7 si disponible au 1 <sup>er</sup> trimestre	Indicateurs réactualisés Année initiale du nouveau contrat	2006 2007
<b>13. Evaluation 6<sup>ème</sup> mathématique (écart à la moyenne nationale)</b> <b>élèves issus ZEP</b> <b>élèves non issus ZEP</b>						<b>Résultats aux Evaluations 6<sup>ème</sup> mathématique hors SEGPA * (écart à la moyenne nationale)</b> <i>Appelés à être remplacés par résultats aux évaluations de fin d'école primaire</i> <b>Global collègue</b> <b>Dont élèves issus d'écoles de ZEP</b>	
14. Pourcentage des élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en Français						<b>Appelés à être remplacés par le % d'élèves maîtrisant les connaissances et compétences du « socle commun » à la fin du collège</b>	
15 . Pourcentage des élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en Mathématiques							
16. Pourcentage des élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en Français et Mathématiques							
17 . évaluation 5 <sup>ème</sup> français (écart à la moyenne nationale )							
18. évaluation 5 <sup>ème</sup> mathématique (écart à la moyenne nationale )							
<b>19 . Taux de passage 4<sup>ème</sup> -&gt; 3<sup>ème</sup> G</b>						<b>Taux d'accès 4<sup>ème</sup> → 3<sup>ème</sup> (hors 3<sup>ème</sup> DP 6h)</b>	
20. Taux de passage 4 <sup>ème</sup> -> 3 <sup>ème</sup> Techno						<b>Taux d'accès 6<sup>ème</sup> → 3ème</b>	
21. Taux de passage 4 <sup>ème</sup> -> 3 <sup>ème</sup> à projet professionnel							
<b>22. Taux de réussite au Diplôme national du brevet</b>						<b>Taux de réussite au Diplôme National du Brevet</b> <b>Distinction et expression des écarts</b> <b>résultats CC (contrôle continu )</b> <b>résultats EP (épreuves ponctuelles )</b>	
<b>23. Taux de passage 3<sup>ème</sup> -&gt; 2<sup>ème</sup> G ou T</b>						<b>Taux d'accès 3<sup>ème</sup> -&gt; 2<sup>ème</sup> G ou T *</b>	

<sup>6</sup> En gras les indicateurs indispensables, les autres étant facultatifs.

\* Pour les indicateurs suivis d'une astérisque se reporter à l'annexe pour des explications complémentaires sur le mode de calcul

<b>Indicateurs de réussite et de performances</b> ( présentation antérieure pour comparaison avec année initiale du précédent contrat) <sup>7</sup>	<b>Source</b> Préciser IPES, ICOTEP, autres...	<b>2003</b> <b>2004</b>	<b>2004</b> <b>2005</b>	<b>2005</b> <b>2006</b>	<b>2006/7</b> si disponible au 1 <sup>er</sup> trimestre	<b>Indicateurs réactualisés</b> Année initiale du nouveau contrat	
<b>24.Taux de passage 3<sup>ème</sup> -&gt; 2<sup>ème</sup> Pro</b>						<b>Taux de passage 3<sup>ème</sup> -&gt; 2<sup>ème</sup> Pro et 1<sup>ère</sup> année CAP</b>	
25 . taux de passage 3 <sup>ème</sup> /CFA							
<b>26 . taux de maintien 3<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup></b>						<b>Taux de redoublement 3<sup>ème</sup></b>	
<b>27 . 3<sup>ème</sup> → sortie sans qualification</b>						<b>Taux de sorties sans solution</b>	
						<b>Taux d'absentéisme premier degré</b>	
						<b>Taux d'absentéisme second degré</b>	
						<b>Nombre d'actes de violences graves signalés rapportés pour 10 000 élèves pour les écoles</b>	
						<b>Nombre d'actes de violences graves signalés rapportés pour 1 000 élèves pour les collèges</b>	
						<b>% d'élèves ayant atteint le niveau A1 du CECRL en fin de cycle III</b>	
						<b>% d'élèves ayant atteint le niveau B1 du CECRL en fin de collège</b>	
						<b>% d'élèves ayant obtenu le B2i niveau 1 en fin de cycle 3</b>	
						<b>% d'élèves ayant obtenu le B2i niveau 2 en fin de collège</b>	
						<b>% d'élèves ayant obtenu l'AFPS au collège</b>	
						<b>% d'élèves ayant réussi les épreuves de l'ASSR 1<sup>er</sup> niveau (5<sup>ème</sup>)</b>	
						<b>% d'élèves ayant réussi les épreuves de l'ASSR 2<sup>ème</sup> niveau (3<sup>ème</sup>)</b>	

<sup>7</sup> En gras les indicateurs indispensables, les autres étant facultatifs.

\* Pour les indicateurs suivis d'une astérisque se reporter à l'annexe pour des explications complémentaires sur le mode de calcul

## INSTRUCTIONS RELATIVES AU RENSEIGNEMENT DES TABLEAUX

### Le recueil de données stabilisées

Pour vous permettre d'effectuer des comparaisons dans le temps, il a paru indispensable de conserver –dans la partie gauche du tableau des indicateurs de réussite et de pilotage- l'appellation exacte des indicateurs recueillis lors de l'élaboration du contrat de réussite actuellement mis en œuvre dans votre REP et nous avons sélectionné, en gras, ceux dont le recensement nous paraît incontournable, en vous laissant toutefois le loisir et l'initiative de renseigner tous les autres si vous le jugez nécessaire.

**Pour établir un diagnostic fiable, il est important que les sources ou les modes de calcul utilisés en 2002-2003 soient les mêmes que ceux présidant au recueil des données ultérieures.**

C'est pourquoi il vous appartient, dans toute la mesure du possible, de respecter cette règle et, pour chaque item en gras, de nous indiquer les conditions de recueil de la donnée afférente et ce, même si elle ne correspond pas aux préconisations formulées dans ce dossier.

A chaque fois qu'il a semblé utile de préciser les modalités de recueil, ceci a été formalisé ci-dessous. Si ces indications ne sont pas conformes à la manière dont vous avez vous-même procédé, il faudra tenir compte de ces observations à l'avenir.

### La mise en conformité des données avec les indicateurs du projet annuel de performances

La mise en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) requiert, dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des projet annuels de performances (PAP), le recours à un certain nombre d'indicateurs standardisés.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que certains indicateurs utilisés jusque là voient leur définition évoluer et que d'autres font leur apparition. Nous avons souhaité rendre compte de cette évolution dans la partie droite des tableaux de réussite et de pilotage et vous incitons, à chaque fois que cela est possible, de reporter dans cette colonne les valeurs dont vous disposez d'ores et déjà.

### MODE DE CALCUL DES INDICATEURS (source ICOTEP)

#### Composition sociale

Pour calculer l'indicateur, les Professions et Catégories Socio-professionnelles, (nomenclature INSEE des **PCS**) des responsables légaux sont regroupées. Ces regroupements reprennent le principe utilisé pour les indicateurs **IPES** (Indicateur pour le Pilotage des Etablissements du Second degré).

L'indicateur répartit les élèves de sixième en 3 groupes sociaux :

- *La catégorie dite « défavorisée »* comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle.
- *la catégorie dite « moyenne »* comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs -exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
- *la catégorie dite « favorisée »* comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires.

Les professions non renseignées sont comptabilisées et affichées à part à partir de la session 2005 d'ICoTEP.

L'indicateur donne le pourcentage d'élèves présents en sixième (y compris en **SEGPA**) à la rentrée, dont le responsable légal appartient à une catégorie socio-professionnelle dite « défavorisée », « favorisée » ou « moyenne ».

La formule de calcul est, par exemple, pour la catégorie « défavorisée » :

$$\frac{\text{nombre total d'élèves de sixième dont le responsable légal est d'une PCS dite « défavorisée »}}{\text{nombre total d'élèves de sixième (y compris **SEGPA**)}} \times 100$$

### Taux de scolarisation à deux ans

L'indicateur est une estimation du pourcentage d'élèves de deux ans scolarisés sur un territoire donné. En effet, le nombre total d'enfants de deux ans scolarisables est estimé par le nombre d'enfants de quatre ans scolarisés dans le même territoire. On suppose donc que les effectifs démographiques de la génération des 2 ans sont comparables aux effectifs des enfants de quatre ans scolarisés (quand on sait par ailleurs que le taux de scolarisation à 4 ans est proche de 100%).

La formule de calcul est pour l'année scolaire N/N-1 :

$$\frac{\text{nombre d'élèves de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N}}{\text{nombre d'élèves de quatre ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N}} \times 100$$

Les références calculées sur l'ensemble des élèves du département, de l'académie et de la France permettent de se situer. Pour calculer le taux de scolarisation à deux ans de la zone, il faudrait connaître le nombre d'enfants de deux ans de la zone. Cette information n'est pas disponible.

### Evaluation CE2 / sixième

Remarque : la moyenne sur l'ensemble des élèves du réseau est la moyenne des résultats par collège ou par école pondérée par les effectifs d'élèves présents.

### Taux d'accès de troisième en seconde

L'indicateur donne une mesure de la capacité de chaque collège à conduire ses élèves de troisième en seconde générale, technologique ou professionnelle.

La formule de calcul est :

$$\frac{\text{nombre d'élèves de troisième passés en seconde générale ou technologique ou professionnelle}}{\text{nombre d'élèves de troisième inscrits l'année précédente} - \text{nombre d'élèves redoublants}} \times 100$$

Les taux sont calculés avec les données de l'année scolaire précédente. Toutes les troisièmes sont prises en compte.

